

## Réunion de suivi des accords de 2003

Le 5 décembre 2005 au Ministère de la Santé

Étaient présents :

Pour les ministères : Mme Toupillier, MM Thibault, Boyer et des représentants des administrations MM Garnier et Deroy, Mme Lambert-Fénerly et coll.

Pour les organisations syndicales :

CMH : C Gibert

SAMHUR : A Autret

SNAM: CF Degos, R Rymer

SNHU : S Brailly-Tabard, B Diquet, P Fernet

SNMBCHU: JL Wautier

SNPHU: F Bargy, C Clément, JP Denoeux

### L'attente continue ...

Alors que nous attendions plutôt des nouvelles favorables, nous avons été de nouveau inquiétés par une opposition de Bercy aux dispositions de l'accord 2003, inquiétés mais pas surpris car tout ce qui coûte est soumis à l'interministériel et donc aux arbitrages de Bercy.

Nous n'aurons pas d'autres nouvelles avant le 27 janvier et les conseillers sont relativement optimistes en raison de l'intégration de la pharmacie parmi les HU qui doit passer dans les textes. Cela pourrait entraîner la parution de l'ensemble des modifications du 84-135 que nous attendons depuis si (trop) longtemps.

En attendant la négociation continue quand même et on parle de choses intéressantes avec un ministère de la santé représenté par Mme Toupillier, chef de service, très au fait des dossiers et désireuse d'aller de l'avant, comme Philippe Thibault à l'EN.

Le débat tourne autour de la retraite des HU et de la prolongation d'activité des MCU.

### Retraite des HU :

A peu près tous les participants conviennent que juridiquement, le cumul de 2 retraites, dont une d'Etat, est à peu près impossible en raison des conséquences que cela aurait sur les fonctionnaires des grands corps, tous rémunérés de manière complémentaire par des primes, non incorporables dans la retraite. Vouloir modifier ces textes en faveur des seuls HU est quasi impossible tant le « verrouillage » juridique est fort et fondé. Ce serait une erreur, volontiers commise par certains juristes *occasionnels*, de perdre son temps dans la recherche d'une voie juridique à cette question et surtout une interminable attente même en recherchant le secours des institutions européennes et les textes très généraux qui les fondent.

A défaut, il reste l'augmentation de l'assiette de la retraite complémentaire et les voies pour y parvenir au travers de l'augmentation des contributions de la partie H ; c'est également compliqué en raison du mécanisme de la NBI par exemple (Nouvelle Bonification Indiciaire).

Dans ces conditions, il se peut que la solution la plus immédiate consiste à augmenter simplement les émoluments H dans le but de fournir plus de moyens aux HU pour se constituer une épargne destinée à leur cessation d'activité. Cette solution, simple et facile à mettre en œuvre sera-t-elle agréée par Bercy, c'est à tenter dans le cadre de la solution d'un problème fortement générateur de mécontentement et d'agitation, en tous cas c'est celle sur laquelle on s'orienterait. On peut noter à cet égard que SNHU et SNPHU n'ont pas cessé de le réclamer depuis le début des négociations et qu'on a perdu beaucoup de temps pour en revenir là !

Ajoutons que pour les plus âgés, il serait juste qu'une prime de départ en retraite soit versée pour introduire un peu d'équité dans le système, elle est également demandée.

**La prochaine réunion sur ce sujet doit avoir lieu le 6 janvier 2006.**

### **Prolongation d'activité des MCU-PH :**

Le problème est reconnu par Mme Toupillier comme une **iniquité manifeste** depuis que PU-PH et PH peuvent en toute légalité solliciter une prolongation d'activité soit par la voie du consultanat soit en vertu d'un texte sur les PH récemment publié.

Là aussi, sur le plan statutaire la voie du consultanat est bouchée du fait des demandes reconventionnelles (Ph Thibault) qui ne manqueraient pas d'apparaître de toutes parts et que le gouvernement ne souhaite pas honorer. La spécificité de la mesure aux HU ne peut donc être assurée.

*Deux solutions sont alors possibles :*

- 1- La possibilité pour les MCU-PH de plus de 10 ans d'ancienneté de solliciter une promotion dans le grade de PU par un concours de 4<sup>ème</sup> voie permettant un accès sans HDR mais avec une HDE (Habilitation à Diriger les Enseignements), cette voie étroite assurant la possibilité de consultanat. Cette voie est intéressante mais étroite et réservée à ceux qui pourront obtenir cette HDE ainsi que les états de service d'enseignant qu'elle suppose. Le Ministère de l'EN étudie ce dossier avec attention et nous avons pu en rencontrant Mr de Robien à l'automne le sensibiliser à cette option. Il reste encore beaucoup d'obstacles à franchir.
- 2- Une solution H permettant une prolongation spécifique pour un MCU en retraite universitaire mais continuant de percevoir des émoluments ; cette solution est simple mais n'est pas possible dans les textes à ce jour. Au MS, on y réfléchit très sérieusement et des projets vont être concrétisés d'ici le **18 janvier date de la prochaine réunion**.

### **Conclusion :**

la pression monte un peu et il est visible que les réunions vont s'enchaîner à un rythme plus rapide pour trouver des solutions, même palliatives, à ces problèmes irritants. Le pragmatisme est obligatoire en cette matière car, en France, le changement de la loi sur un problème aussi sensible est extrêmement difficile.